

Direction Générale des Douanes

DOUANES
IVOIRIENNES

CIRCULAIRE N° 1427 / MEF/DGD/DU 20 JUIL 2009
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Marche en Double obligatoire du sydam et du sydam world.

Dans le cadre de la modernisation de la procédure de dédouanement et pour adapter son principal outil de travail aux nouvelles technologies de la communication, la Direction Générale des Douanes a mis en place une nouvelle version en ligne du sydam appelée sydam world.

Aussi, et en vue de son démarrage effectif le lundi 27 juillet 2009, ai-je l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers qu'une marche en double obligatoire du sydam et du sydam world est prescrite sur la période allant du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2009 inclus dans tous les bureaux des douanes et établissements exploitant le système de dédouanement automatisé des marchandises.

Durant cette période, tous les documents douaniers (DAI, manifestes, déclarations sommaires, déclarations en détail, bordereaux etc.) établis dans le sydam devront être passés à l'identique dans le sydam world.

.../...

La déclaration levée au sydam et la déclaration correspondante au sydam world devront avoir le même numéro de répertoire et suivre de façon concomitante les mêmes étapes de traitement et de validation jusqu'à la délivrance du bon à enlever.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

AMPLIATIONS :

- Premier Ministre
- MEF/CAB
- Direction Générale de l'Economie
- Ministère du Commerce
- Ministère des Affaires Etrangères
- Ministère de l'Industrie
- GEPEX
- CNPE
- PAA
- FEDERMAR
- Syndicat des Transitaires S/C SAGA
- Syndicat National des Transitaires
- FNISCI
- DAFEXI
- BIVAC
- GPP



Col. Major A. MANGLY